



# Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

## Les remboursements de soins du régime agricole à fin juillet 2022

Les remboursements de **soins de ville** du régime agricole de **juillet 2022** se situent à un niveau similaire à ceux de mai et juin. Ils progressent de **2,7 % sur les sept premiers mois** de 2022, soit 0,2 point de moins qu'à fin juin. Les remboursements des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, IJ dérogatoires, etc.) contribuent pour **1,1 point** à cette croissance.

### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)**, il a remboursé **4,84 milliards d'euros** en 2021 pour les seuls soins de ville, soit 4,9 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **38 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 49 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2020) se poursuit, avec un rythme de **- 3,1 %** en 2021. En revanche, l'évolution de la population des **salariés agricoles** est en hausse depuis 2014 (+ 1,5 % en moyenne entre 2014 et 2020) et s'établit à **+ 1,1 %** en 2021. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, l'évolution de la population protégée (salariée et non-salariée) atteint - 0,5 % en 2021.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMA), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	<a href="mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr">vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr</a>
Elora Bayon	01.41.63.72.36	<a href="mailto:bayon.elora@ccmsa.msa.fr">bayon.elora@ccmsa.msa.fr</a>
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
<b>Retrouvez-nous sur :</b> <a href="http://statistiques.msa.fr/">http://statistiques.msa.fr/</a> <a href="http://statistiques.msa.fr/geomsa/">http://statistiques.msa.fr/geomsa/</a> <a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville** sur les **sept premiers mois** de l'année 2022 augmente de **3,4 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Cette croissance de la patientèle, marquée surtout chez les plus jeunes, ralentit néanmoins de mois en mois et résulte avant tout du nombre conséquent de personnes qui se sont fait vacciner et/ou ont fait un test de dépistage de la Covid-19 durant le début d'année 2022, alors qu'elles n'avaient pas eu de remboursement de soins sur la même période de l'année précédente.

## Soins de ville : des évolutions opposées selon les régimes

La croissance reste forte dans le régime des **salariés agricoles** (+ **5,8 %** sur sept mois) tandis qu'au régime des **non-salariés**, les remboursements sont en baisse (- **0,6 %**). Ce différentiel d'évolution, en partie lié aux évolutions démographiques des deux régimes, est exacerbé par la crise sanitaire, avec des remboursements de tests et des versements d'IJ dérogatoires sensiblement plus importants au régime des salariés.

## Honoraires médicaux : les effets de l'avenant 9 de la convention médicale

S'agissant des honoraires de **généralistes**, la baisse des remboursements (- **7,8 %** à fin juillet) s'atténue au fil des mois, en lien avec la mise en œuvre de l'avenant 9 de la convention médicale à partir d'avril 2022. Pour les **spécialistes**, les remboursements d'honoraires de juillet se maintiennent au niveau haut de juin, en retrait toutefois par rapport au pic de mai. Sur sept mois, la croissance s'étoffe et atteint + **0,7 %**. Concernant les **soins dentaires**, les remboursements, toujours oscillants, n'en restent pas moins sur une trajectoire globalement plate, avec une évolution sur sept mois de + **0,1 %**.

## Soins des auxiliaires médicaux : la reprise se confirme

Pour les soins de **masso-kinésithérapie**, la reprise amorcée en mai se confirme ; le recul des remboursements sur sept mois s'adoucit lentement (- **1,1 %** à fin juillet). Il en va de même pour les **soins infirmiers**, avec une baisse des remboursements de moins en moins marquée (- **0,3 %** sur sept mois). Pour cette profession, l'impact des actes liés à la Covid reste conséquent (+ 1,5 point).

## Remboursements de biologie : regain de tests Covid

Après cinq mois sur une tendance décroissante, les remboursements d'analyses médicales en **laboratoires** de juillet sont en léger rebond du fait d'un nombre de tests RT-PCR plus important. Leur diminution sur sept mois se réduit sensiblement (- **12,1 %** après - 13,4 % à fin juin).

## Transports sanitaires : en ralentissement continu

Concernant les **transports de patients**, le ralentissement des remboursements se poursuit (+ **4,6 %** après + 5,3 % à fin juin) et provient essentiellement des transports sanitaires, tandis que les transports non-sanitaires restent sur une trajectoire haussière.

## Indemnités journalières maladie : toujours majorées par les mesures dérogatoires

Avec une hausse de **12,0 %** à fin juillet, la dynamique des **indemnités journalières (IJ) maladie** décélère légèrement ; les versements restent toutefois sur un pallier haut, au regard des montants versés en 2021. L'impact des IJ dérogatoires Covid s'amenuise très progressivement (+ 8,5 points). S'agissant des **IJ ATMP**, les versements demeurent oscillants sur les derniers mois ; leur diminution s'accroît en juillet (- **0,9 %**).



## Remboursements de pharmacie : évolution qui désenfle

Même si les remboursements de **pharmacie de ville** de juillet se maintiennent aussi haut que le mois précédent, leur croissance sur sept mois ralentit (+ **12,1 %**) à mesure que le poids relatif du pic de janvier 2022 diminue. L'impact des prestations liées à la crise sanitaire (essentiellement les tests antigéniques) se réduit progressivement (3,9 points à fin juillet).

Au-delà des oscillations d'un mois sur l'autre, les remboursements de **médicaments rétrocedés** restent nettement orientés à la baisse (- **15,6 %**).

## Dispositifs médicaux : légère remontée

Après un léger creux en juin, les remboursements de **dispositifs médicaux** reviennent à un niveau comparable à celui de mai ; leur diminution depuis le début de l'année s'amenuise progressivement (- **0,8 %**).

**Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO**

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin juillet 2022	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juillet 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juillet 2021
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>+2,6%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>+5,7%</b>	<b>+7,6%</b>	<b>+2,7%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>+5,8%</b>	<b>+10,0%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>+0,1%</b>	<b>-3,3%</b>	<b>+3,0%</b>	<b>+8,4%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>-3,3%</b>	<b>+3,4%</b>	<b>+10,8%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-1,0%	-3,4%	+1,0%	+7,5%	-1,8%	-4,1%	+0,1%	+15,2%
- Médecins généralistes	-4,9%	-9,7%	-0,1%	+2,6%	-7,8%	-12,6%	-3,1%	+7,5%
- Médecins spécialistes	+0,8%	-0,6%	+2,0%	+6,6%	+0,7%	-0,6%	+1,8%	+14,4%
- Dentistes	-0,8%	-0,4%	-1,0%	+21,4%	+0,1%	+1,2%	-0,7%	+36,6%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,3%	-3,2%	+2,4%	+7,3%	-0,5%	-2,5%	+3,1%	+9,9%
- Masseurs-kinésithérapeutes	-1,9%	-3,3%	-0,1%	+14,5%	-1,1%	-2,8%	+1,0%	+28,2%
- Infirmiers	-1,0%	-3,2%	+3,9%	+4,7%	-0,3%	-2,5%	+4,4%	+4,3%
Laboratoires	-12,4%	-14,7%	-10,5%	+59,1%	-12,1%	-14,0%	-10,5%	+60,2%
Frais de transports	+7,5%	+4,2%	+11,7%	+5,8%	+4,6%	+1,3%	+8,8%	+15,8%
Indemnités journalières (IJ) :	+4,8%	-2,7%	+6,2%	-1,0%	+7,2%	-0,4%	+8,6%	-7,1%
- IJ maladie	+7,9%	-1,1%	+9,7%	-4,7%	+12,0%	+2,4%	+13,8%	-13,8%
- IJ ATMP	-0,5%	-5,3%	+0,5%	+5,9%	-0,9%	-4,9%	-0,2%	+6,9%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+7,3%</b>	<b>+3,7%</b>	<b>+11,5%</b>	<b>+6,3%</b>	<b>+7,0%</b>	<b>+3,6%</b>	<b>+10,9%</b>	<b>+8,5%</b>
Médicaments :	+9,7%	+5,7%	+14,3%	+6,5%	+9,6%	+5,9%	+13,8%	+8,2%
- Médicaments délivrés en ville	+11,7%	+8,2%	+15,7%	+6,2%	+12,1%	+9,0%	+15,7%	+7,8%
- Médicaments rétrocedés	-10,2%	-20,3%	+0,1%	+9,9%	-15,6%	-27,1%	-4,0%	+13,0%
LPP	+0,1%	-1,7%	+2,5%	+5,5%	-0,8%	-2,6%	+1,7%	+9,1%

Source : MSA



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

### Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

### Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-juillet-2022-note/>